

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS			
6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.			
2 » 41 ^m soir.	3 » 52 ^m soir.	4 » 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »			
7 » 39 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	—	11 » 7 ^m »	2 » 48 ^m soir.			

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 9 Septembre.

Après le mouvement d'opinion très vif qui s'est produit contre certaines parties de la loi sur l'enseignement; après le résultat des délibérations des conseils généraux dont la majorité a protesté contre la loi, il était permis de penser, dit le *Globe*, que le gouvernement, éclairé sur les véritables sentiments du pays, ne persévérerait pas plus longtemps dans la voie fâcheuse où il s'est engagé. Dès avant la clôture de la session parlementaire, les amis sincères du ministère lui avaient indiqué le seul moyen honorable de se tirer de l'impasse dans laquelle il s'était si témérairement engagé: il lui suffisait de faire disparaître cet article 7, véritable pierre d'achoppement de la loi et qui empêchera les libéraux de voter.

Le ministère se garde bien de prêter l'oreille à ces conseils désintéressés; nous avouons du reste qu'à ce moment il pouvait conserver certaines illusions; aujourd'hui cela n'est pas possible.

Lorsque M. Jules Simon, M. Bardoux ou toute autre personnalité éminente du grand parti républicain faisait ressortir les défauts de l'article 7, on se gardait bien de lui répondre sérieusement; on se contentait de le gratifier de l'épithète de cléricale. Cela répondait à tout comme le « tartre à la crème » de Molière.

Il est plus difficile maintenant de procéder de même, car il faudrait appliquer cette même épithète à la majorité de nos assemblées départementales, à M. Littré ou à M. Clémenceau qui, condamne aussi l'article 7.

Devant une opposition aussi puissante, il eût été politique de s'incliner et de modifier le projet sur l'enseignement. Un journal l'avait annoncé et la chose paraissait vraisemblable.

Elle ne l'était point cependant et le gouvernement s'empresse de le déclarer bien fort par l'organe de l'*Agence Havas* qui vient de publier la note suivante:

« Il n'y a aucune espèce de fondement dans la nouvelle publiée par un journal du soir, et d'après laquelle le gouvernement serait décidé à renoncer à l'article 7 du projet de loi sur l'enseignement supérieur. »

Ainsi c'est bien entendu: le gouvernement ne veut rien céder et il persiste dans son erreur; ce qui est profondément regrettable.

Un terrible adversaire de l'art. 7.

M. Littré vient de publier, dans le dernier numéro de la *Philosophie positive*, un article remarquable, dans lequel il se prononce contre le radicalisme dans la guerre que celui-ci a déclarée au catholicisme et aux congrégations religieuses. Voici quelques passages:

Les radicaux ne veulent pas qu'on soit catholique. Ils en sont au cri de haine et de guerre du dix-huitième siècle: écrasons l'infâme. Je ne sais jusqu'à quel point ils porteraient la persécution; car ils entendent bien se servir de l'autorité civile pour soutenir leur propagande antireligieuse. Au comble intruse de l'Eglise, ils substituent volontiers le compelle écrire, et ils s'évertuent à obliger les gens à sortir de leur croyance. De ce qu'ils entreprennent en ce genre nous avons en témoignage les mesures vexatoires prises par le gouvernement de Genève, tant qu'il fut aux mains des radicaux. Ils

ne désespèrent pas de détruire le catholicisme; et, comme ce philosophe du dix-huitième siècle qui répondait: Nous verrons, au ministre qui lui représentait que l'entreprise antireligieuse ne réussirait pas, ils ont leur nous verrons. J'examinerai plus loin, dans le cours de cet article, quelle est la science sociologique de cette propagande; pour le moment, je me contente de constater qu'il est un fort parti comprenant les radicaux et la plupart des socialistes, qui est animé d'une persévérante hostilité contre le catholicisme, et qui l'effacerait d'un trait de plume, si la plume la plus puissante y pouvait quelque chose.

M. Littré aborde ensuite la question de la liberté d'enseignement:

Je déclare tout d'abord qu'en temps tranquille (et celui-ci, grâce à la République, est éminemment tranquille), je suis l'adversaire du système préventif et des mesures d'exception. Dans le cas particulier qui se présente et qui est relatif à la liberté d'enseignement, je le juge inutile et nuisible. Les jésuites, car c'est d'eux qu'il s'agit surtout, ont été bannis par des lois qui n'ont pas été rapportées, mais qui sont tombées en désuétude. Cette désuétude, je n'y contredis pas. On les laisse donc parmi nous, mais on prétend empêcher leur enseignement. Or, qu'enseignent-ils? les doctrines du *Syllabus*. Eh bien! a-t-on raison d'entreprendre quoi que ce soit qui ressemble à une croisade contre le *Syllabus* ou le catholicisme ultramontain? C'est la religion d'une multitude d'hommes en France et hors France, c'est le catholicisme officiel, c'est le dogme du pape qui obéissent tous les clergés, y compris le clergé français. Les jésuites sont sa milice privilégiée. On leur ferme des maisons, on mettra en interdit leurs professeurs. Qu'est cela? En place surgira une action morale et, partant, occulte, qui sera conduite par le clergé, par des familles ultramontaines, par des femmes vigilantes et dévouées et qui trouvera des connivences toutes préparées. Je n'ai aucun moyen d'évaluer cette action, puisqu'elle est morale et occulte, mais elle compensera certainement les fermetures et les interdictions qu'on a en vue. On ne gagnera rien, et d'un autre côté on perdra; car on suscitera un mécontentement plus étendu que n'est le groupe jésuitique et ultramontain. On gênera des familles qui, quelquefois peu jésuitiques, mettent, grâce à la mère surtout, leurs enfants chez les jésuites, sans que ces enfants deviennent jésuites pour cela. Surtout, on aura tort de troubler gratuitement une situation paisible qui est bien digne d'être ménagée.

Après ce que je viens de dire, il est évident que je suis pour la voie répressive, c'est-à-dire pour le régime de la liberté. A mon sens, ce régime est, je ne dirai pas seulement plus efficace que l'autre, mais le seul efficace, avec de la constance, de la modération et de l'habileté. En outre, il ne comporte aucune des nuisances que j'ai indiquées dans la conduite contraire.

J'entends les objurgations s'élever de bien des côtés; car à la plupart il paraît impossible de ne pas user, à l'égard des jésuites, de représailles qui seraient justes si nous n'étions pas au-dessus des représailles. Eh quoi! faut-il accorder la tolérance à qui ne tolère pas? Depuis longtemps je répète que, nous laïques, nous sectateurs des idées et des institutions modernes, nous l'emportons en moralité sur les auteurs des doctrines théologiques, qui pourtant se prétendent seuls gardiens et garants de la vie morale des sociétés; et le principal témoignage de cette supériorité, la plus précieuse de toutes, est justement la tolérance, que nous pratiquons malgré eux et sur eux, et qui est notre *labarum*, portant comme l'ancien: *In hoc signo vinces*.

Faut-il accorder imprudemment la liberté à qui la refuse à autrui? Je n'hésite pas à soutenir l'affirmative. Nos adversaires, avec un étrange cynisme, nous disent: « Votre principe est la liberté; le nôtre est l'autorité; nous profitons de la liberté que vous nous accordez quand vous êtes au pouvoir; quand nous y serons, nous ne commettrons pas la duperie de vous octroyer la réciprocité. » Nous le

savons d'avance grâce à votre passé, et vous n'aviez pas besoin de nous le dire. Mais à notre tour, nous comptons sur le dégoût moral excité par un pareil langage, chez tous ceux qui sont en dehors du fanatisme théologique, et ce dégoût est une puissance, car c'est par millions qu'aujourd'hui se comptent les amis d'une équité que la théologie foule scandalement aux pieds.

Faut-il continuer la pleine franchise à un enseignement qui falsifie l'histoire, défigure la morale et pervertit la politique? Sans doute, ces falsifications, ces défigurements, ces perversions, nous les jugeons très-dignes de blâme, surtout si on les considère comme éléments d'instruction pour la jeunesse. Mais, en revanche, la doctrine théologique dont, ici, les jésuites sont les porte-paroles, regarde comme détestable en son origine et en ses conséquences le principe laïque qui anime la société; et à cette lumière, trompeuse suivant nous, vraie suivant eux, une histoire, une morale, une politique apparaissent, qui présentent d'étranges différences avec notre histoire, avec notre morale, avec notre politique. Qui jugera? Non pas nous qui sommes parties intéressées, mais le temps qui fait prévaloir le savoir positif sur les savoirs arriérés et théologiques, et modifie en ce sens l'opinion générale des hommes. Voulez-vous un autre exemple de l'intervalle qui sépare l'état mental de deux parties d'une même population? Considérez Lourdes et son histoire. Là sont des apparitions qui montrent visiblement quelque chose des personnes divines du catholicisme; là sont des miracles sans nombre, des foudres pieuses et émuees, des pélerins venus de loin pour croire et adorer, en un mot tout ce qui se voit en Asie dans les fêtes religieuses du brahmanisme et du bouddhisme. Nous n'avons aucune intention d'empêcher les croyants en Lourdes; mais nous n'avons non plus aucun moyen de les détruire. Aussi ai-je pris Lourdes comme symbole de l'enseignement des jésuites, insaisissable comme foi, inutile à gêner comme manifestation.

Faut-il enfin permettre aux jésuites de former, au sein de la nation, une nation ennemie toujours disposée à ruiner de façon ou d'autre, tout l'établissement laïque? Cette nation ennemie, qui existe, continuera d'exister, soit qu'on interdise ou non l'enseignement aux jésuites. Les convictions religieuses qui l'entretiennent défont les mesures temporelles. Ce sont des convictions contraires qu'il convient de lui opposer; et ces convictions contraires ne manquent pas, car elles ont fait la France ce qu'elle est. D'ailleurs est-ce la seule nation ennemie que la République porte dans son sein? n'avons-nous pas les partis extrêmes qui attendent les occasions de mettre à bas un régime haï, et chez qui on tenterait vainement de désarmer les volontés? Prenons-en donc notre parti; et que ce danger bien connu, ni surfait, ni atténué, soit toujours présent à l'esprit de la majorité républicaine et de son gouvernement. Rien n'est plus salutaire, quand on sait s'élever au-dessus des infatuations, qu'une menace toujours présente et le frein auquel la vigilance redoutable d'un ennemi acharné nous soumet. M. l'archevêque de Paris, dans sa lettre aux sénateurs, frappé lui aussi de nos divisions, dit qu'il ne conçoit que deux manières d'y obvier: ou bien revenir tous dans le giron de l'Eglise, ce qui produirait l'unité parfaite; ou bien, si cette réunion est impossible, procurer à tous la jouissance commune des mêmes libertés. En un tout autre esprit que M. l'archevêque de Paris (car il est soumis au *Syllabus*), je conclus comme lui en m'en rapportant à la liberté pour la solution de la difficulté pendante.

En terminant, M. Littré se demande quel sera le dénouement de la crise actuelle:

Le catholicisme et le protestantisme populaires ont une trop large surface et forment une couche trop profonde pour que les attaques dont ils sont l'objet en viennent à bout; même le terrible assaut que la Révolution française livra à notre catholicisme n'a pas réussi contre lui; il plia et se releva. Ils subsistent, catholicisme et protestantisme, cela est certain, des dégradations, mais elles sont lentes,

et leur laissent une durée que, dans l'état actuel, il faut dire indéterminée.

Sous ce titre: *Allemagne et la France en 1875*, M. Ernest Daudet publie dans le supplément du *Figaro* une étude diplomatique fort intéressante; c'est l'histoire de ces quelques jours pendant lesquels on crut, en 1875, que l'Allemagne allait profiter de notre faiblesse et de notre réorganisation non encore achevée pour nous chercher querelle.

Si ces projets échouèrent, dit M. Daudet, c'est grâce d'abord au duc Decazes, qui se couvrit du droit public européen, et sans subir aucune exigence, sans désarmer, refusant de prendre acte des griefs, se contentant de déclarer que nous n'avions pas armé et n'attaquerions pas, fit appel à l'Angleterre et à la Russie; ce fut grâce ensuite à ces deux puissances qui dirent à l'Allemagne: « Nous ne souffrirons pas que vous déclariez la guerre à la France, sans provocation et sans motif. »

Dans le courant du mois de mars, le vicomte de Gontaut-Biron, alarmé par ce qu'il voyait et entendait, et surtout par les paroles de M. de Radowicz, avait écrit au duc Decazes. Celui-ci, sans perdre une minute, avait fait avertir toutes les cours et écrit spécialement au général Le Flo, à Saint-Petersbourg, et à M. Gavard, chargé d'affaires à Londres.

A Londres, où l'on était encore sur le qui-vive, par suite de l'incident germano-belge, on suivait avec attention, dans ce qu'ils avaient de visible pour les hommes d'Etat anglais, les nombreux symptômes que nous avons signalés.

Lord Derby s'était déjà demandé si ce n'était pas contre l'Autriche que se préparait « le coup; » puis il avait parfaitement entrevu que la France était l'objectif. Toutefois, il ne pensait pas qu'elle fût immédiatement menacée. Les choses traîneraient en longueur, à ce qu'il estimait; les desseins de M. de Bismarck se révéleraient plus clairement; et passait une partie du mois d'avril à attendre, à observer, à interroger les représentants de la Grande-Bretagne à l'étranger.

Puis, quand à la date du 25 avril, il était en mesure de se mieux rendre compte des choses, et de s'expliquer plus clairement, il disait à M. Gavard, accentuant tout à coup son langage des jours précédents, qu'il ne pouvait croire encore que M. de Bismarck eût formé le dessein d'attaquer la France.

Une semblable agression souleverait une réprobation générale. Le gouvernement anglais ne manquera pas à son devoir. Je vous donne à cet égard toutes les assurances que peut donner un ministre constitutionnel. J'ai déclaré au comte de Munster que je ne pouvais prendre au sérieux les rumeurs qui circulent au sujet des prétendues intentions de l'Allemagne. On n'a rien à reprocher à la France et les raisons qu'on invoque contre elle sont un prétexte, car on ne saurait contester la sagesse de votre gouvernement. M. de Bismarck n'a pas d'intérêt à entretenir en Europe les alarmes auxquelles elle est livrée.

Ces fermes déclarations ne constituaient pas une promesse vaine; elles étaient suivies de l'envoi d'instructions conformes à lord Odo Russell, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et ultérieurement complétées par une lettre autographe de la reine à l'empereur Guillaume, faisant appel à ses sentiments bien connus pour la paix et disant en résumé: « Je ne souffrirai pas que cette paix soit troublée. »

Ces efforts, dont la France ne saurait se montrer trop reconnaissante, se continuaient sans relâche, avec énergie, jusqu'à la fin de la crise, c'est-à-dire jusqu'au 11 mai, jour de l'arrivée du czar à Berlin. Et quand, à la veille de l'entrevue des deux empereurs, lord Odo Russell télégraphiait à son gouvernement que tout danger de guerre était maintenant écarté, lord Derby lui écrivait encore de combiner ses efforts avec ceux de la Russie, dont il savait que le comte Schouvaloff, ambassadeur à Londres, avait fait connaître le sentiment en passant à Berlin.

Le sentiment de la Russie, en effet, n'était point

douteux. Dès le jour où le prince Gortschakoff avait reçu de la bouche de notre ambassadeur, le général Le Flô, la confiance des appréhensions du gouvernement français, il s'était exprimé en termes qui révélaient la sympathie de la Russie pour la France. L'ambassadeur ayant protesté contre les rumeurs accusatrices dont le cabinet de Versailles était l'objet :

— Vous avez bien raison, lui répondait affectueusement le chancelier, et vous n'avez pas à défendre ici votre gouvernement. Je sais mieux que personne qu'il a secondé l'œuvre de la pacification européenne et qu'il ne cherche point à la détruire. Mon cher général, ajoutait-il, je n'ai qu'une chose à vous dire, soyez forts ! Soyez forts !

Et cette recommandation rappelée au général Le Flô une parole analogue que le czar lui avait dit un jour, à une revue, en lui montrant son armée. Le prince Gortschakoff reprenait encore :

— Oui, soyez forts ! Vous êtes trop riches pour ne pas porter ombrage. Les milliards que vous avez payés vous rentrent, et la France est l'objet des préoccupations de Bismarck. Je le lui ai dit, car nous sommes indignés de ses procédés. Je vous le répète : Faites-vous forts !

Le prince Gortschakoff tenait, un peu plus tard encore, le même langage ; mais, cette fois, le complotait par un engagement formel.

— Je vous promets d'agir, à Berlin, auprès de M. de Bismarck. Le czar, de son côté, agira auprès de l'empereur.

C'était une quinzaine de jours avant la visite que le czar devait rendre à son oncle, et la promesse empruntait à cette circonstance une gravité particulière.

D'ailleurs, le général Le Flô était bientôt reçu par l'empereur, qui lui exprima ses sympathies pour le maréchal de Mac-Mahon et auquel il montra une lettre qu'il avait reçue du duc Decazes et où se trouvait ce lambeau de phrase : « Sa Majesté couvrira de son épée... »

— Mon épée ! objecta le czar, c'est beaucoup ; ma parole suffira ; rassurez Decazes, je vais à Berlin, j'y ferai connaître mon sentiment, mon désir de voir la paix générale maintenue. On ne peut vous faire la guerre sans raison, et vous n'en donnez pas. Si l'Allemagne vous attaquait, elle commettrait la même faute que Bonaparte en 1810 — et ce serait à ses risques et périls, ajouta le czar en baissant la voix.

INSURRECTION A CABOUL

Voici les détails que nous trouvons dans le *Globe* à la date du 7 septembre.

Ce matin le gouvernement anglais a reçu des dépêches officielles annonçant qu'une révolution vient d'éclater à Caboul et depuis ce moment, les communications télégraphiques se suivent sans interruption entre Londres et Simla (frontière du Pendjab).

Le cabinet de St-James ne se dissimule point l'importance de cet événement, qui se trouve encore aggravé par l'épidémie actuellement signalée dans l'Afghanistan, où les chaleurs excessives ont provoqué une recrudescence du choléra.

Le 3 septembre, plusieurs régiments afghans, qui depuis longtemps réclamaient vainement l'arriéré de leur solde, ont attaqué l'ambassade anglaise à Caboul et la population de la ville a pris fait et cause pour l'insurrection.

A la première nouvelle de ce soulèvement,

l'émir Yakoub khan a essayé d'interposer son autorité en envoyant son fils pour apaiser la révolte. Mais ses promesses et ses menaces sont demeurées sans effet. La foule a repoussé toute conciliation et l'émeute a suivi son cours.

Le lendemain, les insurgés se sont portés à l'arsenal et aux magasins d'armements qui ont été pillés. L'émir lui-même a été l'objet de manifestations hostiles et se trouve assiégé. L'hôtel de l'ambassade anglaise est cerné depuis le premier jour du soulèvement et les dernières nouvelles reçues à Londres annoncent qu'il est en feu. On ne sait si le major Cavagnari et le personnel de la légation ont pu s'échapper.

La situation se complique par l'absence des troupes anglaises qui avaient été renvoyées par suite de l'épidémie et que l'on avait dirigées en partie de la frontière afghane sur le Bengale.

On affirme toutefois que le vice-roi a pris immédiatement des mesures énergiques, que le général Robert a reçu l'ordre de se rendre à marches forcées sur Caboul et que 25 mille hommes sont sur pied.

Un corps de six mille hommes est déjà arrivé à Candahar.

Le personnel de la légation oppose une résistance désespérée aux assiégeants.

Les réclamations des soldats afghans ne paraissent être que le prétexte de la révolution et l'on n'est pas éloigné d'en attribuer la vraie cause à une intrigue sur laquelle le gouverneur anglais n'a pas encore de renseignements positifs.

Bombay, 7 septembre.

Tous les membres de l'ambassade anglaise, à Caboul, ont été tués après une défense désespérée.

Une grande irritation règne dans l'Inde.

La démolition des fortifications de Caboul est demandée.

INFORMATIONS

M. le président de la République est allé dimanche au Crédit foncier pour donner quelques ordres relativement à son compte courant.

Le secrétaire de l'établissement, M. Lévêque, s'est empressé de se mettre immédiatement à ses ordres.

Mais le président de la République, dont la simplicité est bien connue, a voulu attendre son tour et faire la queue comme un simple particulier.

Alors qu'il était président de la Chambre des députés, M. Jules Grévy a refusé maintes fois dans ce même établissement financier les services qui lui étaient offerts pour lui éviter d'attendre.

A la sortie, M. Lévêque a voulu accompagner le président, à cause de la foule assez considérable qui s'était massée dans la cour, il a été formellement prié de n'en rien faire.

Le public s'est écarté avec les plus grandes

marques de déférence, et M. Grévy a regagné sa voiture sans autre incident.

VOL AU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dans l'après-midi de samedi, vers quatre heures, un vol des plus audacieux a été commis au ministère des finances, rue de Rivoli.

En l'absence du caissier central, M. Chazal, raconte le *Soir*, deux employés étaient chargés du service ainsi que des renseignements à fournir au public. A un certain moment, ils avaient déposé derrière eux, sur une tablette, une liasse de billets de banque, représentant 135,000 fr. destinés à être envoyés à la Banque.

En se retournant, ils furent très surpris de voir qu'un monsieur fort élégamment vêtu, venait de pénétrer dans l'intérieur du bureau, par la porte donnant sur le couloir. Interrogé sur sa présence, l'inconnu répondit avec le plus grand sang-froid et une politesse exquise, qu'il désirait parler au caissier central, M. Chazal, et, sur la réponse du commis qu'il était absent, il s'éloigna en s'excusant.

Quelques instants après son départ, et dès que les personnes présentes au guichet se furent éloignées à leur tour, on constatait la disparition des 135,000 fr. de billets de banque. Toutes les recherches pour retrouver la liasse furent vaines, et on dut se résigner à informer le commissaire de police, qui à son tour, avisa l'un des juges d'instruction, et une enquête est ouverte sous la direction de ce dernier magistrat.

Si ceci pouvait servir de leçon et faire changer l'installation défectueuse des bureaux de paiement du Trésor !

En effet, tous les bureaux sont rangés au milieu de la cour vitrée et le public, circulant autour, peut parfaitement se rendre compte des opérations qui s'y font. La plupart des administrations particulières établissent leurs bureaux sur les côtés, de façon qu'il serait complètement impossible à un étranger d'y pénétrer, tandis que nous avons vu, au moment des échéances, la caisse principale littéralement assiégée, et nous étions étonnés de ne voir qu'une simple cloison séparer des millions d'une foule où se trouvent souvent des voleurs en quête d'un bon coup à faire.

Cette année on va expérimenter, dit la *France*, pendant les grandes manœuvres, un système de ravitaillement et d'approvisionnement, afin de remédier aux inconvénients qui se sont produits l'année dernière.

Il sera formé à certains points des centres de ravitaillement (manutentions, gares, dépôts provisoires, etc.), auxquels viendront se charger les convois réglementaires : ces centres seront commandés par un officier d'approvisionnement.

L'intendance, jusqu'ici exclusivement chargée d'effectuer les achats, pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à l'officier d'approvisionnement.

D'un autre côté, le droit de réquisition accordé fournira aux chefs de corps un second moyen d'assurer la subsistance des troupes.

intime. Entre les mahométans et les chrétiens il n'y a aucun point de contact, et certes on civiliserait plus vite selon nos mœurs un sauvage de la Calédonie qu'un habitant de Damas ou de Constantinople.

Entre la religion chrétienne et la religion musulmane, il existe un antagonisme profond de morale qui, déteignant sur les peuples qui professent chacune de ces religions, a amené peu à peu entre eux une différence ineffaçable de mœurs, d'esprit, d'appréciation des actes. Le christianisme prêche, en premier principe, l'oubli des offenses et le pardon des injures. Le mahométisme proclame, lui, le souvenir de la vengeance, et la peine du talion.

La générosité, cette vertu acclamée chez nous en reine, est non-seulement totalement méconnue des Turcs, mais encore son exercice passe, à leurs yeux pour un acte de faiblesse, pour une preuve d'impuissance.

De là cette différence énorme dans l'appréciation des actes dont je parlais tout à l'heure et qui créera à jamais une inimitié profonde entre les sectateurs des deux religions.

Le Turc ne pardonne jamais, lui, mais il ne comprend pas davantage qu'on lui pardonne. La générosité du vainqueur chrétien est à ses yeux l'indice d'une infériorité dont, en sa qualité de bon musulman, il doit profiter.

Dont pour dent, ail pour ail, voilà le premier des préceptes religieux pour les fils du prophète ; le second est : intolérance absolue. La loi de Mahomet est seule la loi de lumière ; tous ceux qui ne la pratiquent pas sont dans les ténèbres. De cette conviction profonde du mahométan provient son orgueil effréné, son amour-propre tellement exagéré qu'il

Un grand malheur vient de frapper le monde des Arts. Amédée de Noë, dit Cham est mort samedi, à quatre heures, à la suite d'une maladie de six semaines. Le célèbre caricaturiste était né à Paris le 26 janvier 1819. Son père le comte de Noë, ancien pair de France, le destinait à l'Ecole polytechnique. Mais la peinture le tentait, et le jeune homme, rompant avec sa famille, suivit les cours de Paul Delaroche, puis de Charlet. Vers 1841, il débuta par des caricatures signées de ce pseudonyme transparent de Cham, qui signifiait assez fils de Noë. Il donna alors aux albums, aux almanachs, et surtout au *Charivari*, une suite non interrompue de dessins, de pastiches, de croquis, de revues comiques, qui portaient toutes la marque de son talent si original et si fini. Tels sont : *Souvenirs de garnison, impressions de voyage de M. Boniface, la Grammaire illustrée, Croquis d'automne, les Cosaques* et tant d'autres séries, qui forment la Satire la plus mordante et la plus gaie de tous les gestes et types contemporains.

EXPLOSION A BORD DU STEAMER la France.

Le vapeur de la C^e Gironde et Garonne, la *France*, qui a été affecté pour la saison d'été aux voyages rapides entre Bordeaux et Royan, était parti de ce dernier port, vendredi matin, à 6 h. 1/2 avec quelques passagers, pour Bordeaux, faisant escale à Pauillac et Blaye.

A peine le bateau fut-il arrivé en vue du feu de Richard, vers 7 h. 1/2, qu'une détonation sourde se fit entendre, dit la *Gironde*, et aussitôt une immense colonne de vapeur s'éleva au-dessus de la chaudière et se répandit sur le pont ; par l'arrière, de nombreux débris de briques, etc ; furent projetés avec fracas par le tuyau de la cheminée ; en même temps la vapeur s'échappait en abondance par une énorme déchirure qui venait de se produire à la chaudière. Les chauffeurs et les mécaniciens, au nombre de cinq, étaient précipités à fond de cale par la force de la vapeur et grièvement blessés ; un des chauffeurs est mort sur le coup, un autre a succombé quelque temps après l'accident. Le mécanicien, un nommé Lataste, a reçu de graves blessures par tout le corps, les trois autres chauffeurs sont aussi très gravement atteints.

Parmi les passagers blessés, nous avons vu deux jeunes filles de la Tremblade qui se rendaient à Bordeaux pour y commencer la vente des huîtres, toutes deux avaient beaucoup de mal ; on nous assure que l'une d'elles est en danger de mort.

Deux autres passagers, habitants des environs de Royan, ont eu la figure et les mains brûlées ; mais leurs blessures ne présentent aucune gravité.

Aussitôt après l'explosion, la vapeur qui sortait de la chaudière s'est répandue avec une telle abondance sur le pont qu'un grand désordre

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

9 Septembre 1879. (67)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXIII.

LA FUIE

« Noémie ! » dit Victorine, en saisissant la main de la juive qui s'était rapprochée sans prononcer une parole.

Olivier et Aïchounâ s'élançèrent à la fois...

« Ven... » s'écria M. de Cast.

Mais un double cri jaillissant à la fois ne lui permit pas d'achever. Des yatagans nus, venaient de briller dans l'ombre. Vingt Turcs cachés extérieurement le long de la muraille, bondissaient à la fois. Aïchounâ était déjà renversée sur le sol. Olivier voulut lutter, mais il fut écrasé, renversé à son tour,

Reproduction interdite.

garrotté étroitement avant d'avoir pu opposer la moindre résistance. Victorine était enlevée par deux mains vigoureuses. Seule, Noémie demeurait libre. Elle était immobile et comme fascinée.

« Ah ! s'écria Olivier en mordant la robe de la juive, car ses mains liées ne lui permettaient de tenter aucun mouvement. C'est toi qui nous à trahis ! Elle était immobile et comme fascinée.

« Elle l'aime ! s'écria-t-elle d'une voix farouche. Je ne veux pas qu'ils se voient ! Nous mourrons tous, mais ils seront séparés à jamais ! »

— Misérable ! dit Olivier. La punition de ton crime sera dans ton crime lui-même, car, même si tu meurs, Henri maudira jusqu'à ta mémoire. Il n'aura pour toi que haine et mépris. Combien nous as-tu vendus ! Voilà ce que Henri te demandera un jour, car il ne croira qu'à un honteux marché ! »

Noémie poussa un cri rauque et se tordit les mains. Les Turcs emportaient leurs prisonniers.

« Ah ! dit l'un d'eux avec une expression de joie féroce. Demain le *giaour* chantera, car Saïd-Abdoul-Nalek est arrivé cette nuit au sérail. »

XXIV.

LE MARCHÉ

Comprendra-t-on jamais en Europe le véritable caractère turc ? J'en doute, et tous ceux qui connaissent l'esprit des habitants de l'Orient en doutent comme moi. Le caractère des musulmans est difficile à définir et plus difficile encore à faire comprendre. Pour apprécier ces hommes, avec leurs défauts et leurs qualités, il faut avoir été à même d'étudier leur vie

est devenu brutal et stupide.

Une preuve entre mille de cet orgueil qui touche au ridicule. On se souvient de l'expédition de Crimée, en 1854. Chacun sait, et personne ne peut douter, que sans la toute-puissance de l'intervention française, la Turquie, faible et molle, était dévorée par l'ogre russe qui ne faisait qu'une bouchée des provinces danubiennes, du Bosphore et de l'Archipel. La France unie à l'Angleterre, a sauvé à cette époque l'empire du Grand Seigneur.

Eh bien ! sait-on de quelle monnaie nous paye la reconnaissance turque ? On fait dire, on dit et on laisse dire en Turquie et en Asie qu'en 1854 les *giaours*, obéissant à l'ordre du Padischah, sont venus combattre les *Moscots* en Crimée ; que le distributeur des couronnes aux rois de la terre, que le maître absolu de la mer et du continent (1) a, sur un signe de lui, fait accourir les rois de l'Europe, et que ce n'est que pour éviter l'effusion du sang des vrais croyants que le Grand Seigneur a fait battre, devant Sébastopol, les chiens contre les chiens, en ajoutant que ces *giaours* auxiliaires ont nui aux opérations militaires, et que sans eux les soldats de Mahomet eussent été dix fois plus vite en besogne.

(1) Ce sont les titres pompeux que continue à prendre Abdul-Medjid, tout comme les prenait Soliman le Magnifique.

(A suivre.)

est produit parmi les voyageurs; un instant on apercevait plus rien à cause de la fumée; les cris: Nous coulons! partaient de tous côtés et je sentais une confusion indescriptible à bord. Tandis que les blessés étendus sur le pont demandaient des secours, on voyait des femmes s'évanouir, une d'elles particulièrement, prise d'une attaque nerveuse pendant près de 2 heures, a voulu se jeter à la mer.

Les hommes de l'équipage de la France ont beaucoup de mal à maintenir cette malheureuse. Le patron s'efforçait de persuader à tout le monde qu'il n'y avait aucun danger il ne parvenait à rassurer personne.

Le bateau-feu qui balise l'épave de la Louisa s'étant aperçu de l'accident, a aussitôt envoyé son canot qui a été d'un grand secours. En ce moment est passé le vapeur Caraiibe, de Nantes, capitaine Grom. Aux signaux de détresse de la France, il a fait route sur lui. Après avoir donné les médicaments dont il pouvait disposer, le Caraiibe a fait route pour Bordeaux, emportant les quatre hommes de l'équipage de la France qui étaient grièvement blessés.

Le chauffeur qui a succombé après l'accident est resté à bord du steamer en détresse. Le Caraiibe a débarqué les blessés à Pauillac; un des quatre est mort sur le ponton de Pauillac.

Un peu plus tard est arrivé en vue le vapeur Gironde et Garonne qui se rendait à Royan. Le steamer a pris à son bord tous les passagers de la France, et après s'être assuré qu'il n'y avait aucun danger à laisser le steamer en détresse au mouillage il a continué sa route.

Il va être procédé à une enquête afin de rechercher la cause de l'accident survenu à bord de la France. On prétend que les chaudières de ce steamer avaient été examinées la veille et trouvées en parfait état.

Les blessés rapportés à Bordeaux, le soir, sont les nommés: Merle, dit Lataste, mécanicien; Segoin, matelot charpentier; Bérôt, chauffeur, grièvement blessés aux pieds, et Vincent, chauffeur, mort à Pauillac. L'autre chauffeur est mort sur le coup, comme nous l'avons dit. Trois de ces malheureux ont été transportés hier à l'hôpital St-André.

Nous avons dit que deux hommes ont trouvé la mort dans la catastrophe de la France. Un des deux cadavres a été amené à Bordeaux hier et déposé à la Morgue. L'autre sera amené aujourd'hui.

Une double enquête est ouverte par le procureur de la république et par le commissaire du 1^{er} arrondissement.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

Par décret du 30 août dernier, notre compatriote M. Albert Louis, de Cahors, licencié en droit, vient d'être nommé juge de paix à Ténésia (Algérie).

M. le ministre de la guerre a adressé aux procureurs généraux une circulaire relative au renouvellement des commissions d'examen pour le volontariat d'un an.

M. le ministre a décidé que dans chaque département les membres des commissions de volontariat, seront annuellement remplacés par tiers et par voie de tirage au sort.

On annonce, pour la semaine prochaine, l'arrivée à Cahors du général de division Patrel, chef de l'inspection générale du 7^e de ligne.

La Patrie annonce un prochain mouvement important dans le personnel des inspecteurs académiques, des proviseurs et des professeurs des lycées.

ARMÉE TERRITORIALE

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante:

Paris, 20 août 1879.

Mon cher général,

La loi du 25 juillet dernier a mis à ma disposition, pour l'exercice 1879, un crédit pour le paye-

ment de la solde des officiers de l'armée territoriale qui pourront être appelés ou autorisés à faire un stage dans un corps de troupe de l'armée active stationné le plus à proximité possible de leur résidence.

La dépense, qui devra être strictement maintenue dans la limite prévue, représente pour les 145 régiments territoriaux d'infanterie:

15 stages de chefs de bataillon; 90 de capitaines; 150 de lieutenants; 380 de sous-lieutenants; au total: 635.

Soit, pour chacun des dix-huit corps d'armée de l'intérieur (13 stages de sous-lieutenant sont réservés pour l'Algérie):

Chef de bataillon, 1; capitaines, 5; lieutenants, 8; sous-lieutenants, 20.

Les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e corps d'armée, ayant un plus grand nombre d'officiers, pourront admettre 22 sous-lieutenants.

Je vous prie de vouloir bien provoquer immédiatement, de la part des chefs de corps, des propositions qui vous permettent d'arrêter, définitivement les désignations à faire d'après les bases que je viens d'indiquer.

Les rapports particuliers établis à la suite des périodes d'instruction de 1878 et de 1879 sont des éléments d'appréciation au moyen desquels il sera facile de connaître les officiers qui ont besoin de compléter leur instruction militaire. Il convient de faire porter sur ceux-ci le plus grand nombre de désignations et il est bien entendu que cette fois l'obligation de faire le stage ne saurait avoir un caractère facultatif, au moins pour ceux qui se sont montrés les plus insuffisants.

Vous ferez ensuite une part rationnelle aux officiers qui manifesteraient le désir de venir perfectionner dans l'armée active leurs connaissances théoriques et pratiques. Il est juste autant que profitable d'encourager leurs efforts et de leur permettre d'acquiescer pour plus tard des titres à l'avancement.

J'ajoute que le crédit n'étant accordé que pour l'exercice 1879, les stages dont il s'agit devront commencer le plus tôt possible dans tous les corps d'armée, pour être accomplis avant le 31 décembre.

A cet effet, les intéressés devront être consultés sur le moment qu'ils jugeront le plus favorable au point de vue de leurs intérêts privés, et il sera tenu compte de leurs vœux en tant que ceux-ci pourront se concilier avec les exigences du service, dans les corps de troupe.

Je vous prie de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, et m'adresser d'ici au 1^{er} octobre prochain (bureau des réserves de l'armée territoriale) la liste nominative des officiers d'infanterie de votre région que vous aurez appelés au stage. Ce document fera ressortir si le stage est obligatoire ou volontaire, l'époque à laquelle il aura lieu et le corps dans lequel il sera effectué.

Ultérieurement, et avant le 10 janvier prochain, vous me ferez parvenir (sous le timbre du même bureau) un rapport particulier sur chaque officier stagiaire, établi dans la forme habituelle.

Recevez, etc.

M. le ministre de la guerre,
GRESLEY.

M. le ministre de la justice vient d'adresser une circulaire aux procureurs généraux pour leur enjoindre d'avoir à lui faire connaître, sans retard, les vacances qui peuvent se produire dans les cours et tribunaux par suite de démissions, décès ou mutations, et d'avoir à lui adresser les présentations rendues nécessaires par ces vacances.

« Je saisis cette occasion ajoute le ministre, pour appeler votre attention sur un autre point. Si je suis bien informé, des magistrats atteints de maladies incurables ou d'infirmités qui leur rendent tout service impossible resteraient, pendant de longs mois, éloignés de leur siège sans que la chancellerie en soit avertie. Les compagnies judiciaires, guidées par un sentiment respectable assurément, mais sans motifs suffisants, maintiendraient ainsi sur les états les noms de quelques-uns de leur membres au préjudice du Trésor et des intérêts du service.

« Vous comprendrez, j'en suis convaincu, monsieur le procureur général, qu'il y a là un abus auquel il importe de mettre un terme.

« Je vous prie de vouloir bien, en m'accusant réception de la présente circulaire me faire connaître s'il se trouve dans votre ressort quelque magistrat physiquement incapable de remplir ses fonctions et depuis combien de temps. »

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*:

Mgr le duc d'Aumale est arrivé jeudi soir, à 9 heures, à Castelsarrasin. Il est descendu à l'hôtel de France.

Vendredi matin, à 7 heures, il a inspecté le 29^e bataillon de chasseurs à pied, sur le champ de tir, près de Cordes. Les chasseurs ont exé-

cuté plusieurs mouvements et ont défilé, musique en tête, devant le général inspecteur, avec un ordre parfait.

Le duc d'Aumale est reparti de Castelsarrasin par le train express de midi.

Mgr le duc d'Aumale est allé, nous assure-t-on, passer quatre ou cinq jours à Chantilly pour se reposer.

Ses équipages ont été dirigés sur Rouen, où il commencera prochainement l'inspection.

A l'Association française pour l'avancement des sciences, réunie à Montpellier, M. Emile Cartailhac, de Toulouse, dont les conférences ont été si goûtées à Cahors, a fait connaître les splendides découvertes obtenues par les recherches du commandant Pothier, directeur de l'école d'artillerie de Tarbes. M. Cartailhac a pris part à la fouille d'une grande allée couverte cachée au sein d'un vaste tumulus et qui a livré une foule d'objets intéressants, et en particulier plus de vingt vases entiers, une hache en pierre et une pointe de lance en silex.

Le même auteur s'attache à combattre une des théories soutenues par M. Alexandre Bertrand, du musée de Saint-Germain; il montre par des faits et des exemples nombreux que l'ouest de la France possède des vestiges considérables du premier âge du fer.

M. Emile Cartailhac, directeur de la *Revue pour l'histoire primitive de l'homme*, a été nommé président de la section pour 1880.

Dans sa séance du 2 septembre, le conseil de guerre a rendu les jugements suivants:

1^o R..., caporal au 126^e d'infanterie, condamné à un an de prison pour vol de pain au préjudice de militaires;

2^o A..., caporal au 126^e d'infanterie, condamné à un an de prison pour complicité, pour aide et assistance dans le vol ci-dessus;

3^o G..., caporal au 126^e d'infanterie, acquitté. Était prévenue de complicité, par recel, dans le vol imputé au caporal R...

4^o G..., soldat de l'armée territoriale, classe 1866 (Ariège), acquitté. Était prévenu d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée.

5^o C..., soldat de l'armée territoriale, classe 1867 (Haute-Garonne), condamné à vingt-neuf jours de prison pour insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne*:

Notre foire de la Porte-du-Pin s'est ouverte sous les plus mauvais auspices.

Toute la nuit, ce matin et pendant la journée, la pluie n'a cessé de tomber.

Malgré ce mauvais temps, les foirails des chevaux, du bétail et de l'espèce porcine sont assez bien garnis, mais il est à craindre que les affaires ne soient pas en rapport avec la quantité de marchandises sur place.

Le marché aux porcs est très-peu assorti. Tout au plus s'il y avait une vingtaine de quintaux; il y avait peu d'acheteurs; les prix des diverses qualités étaient très élevés.

Les marchands forains n'avaient guère de clients à leur étalage, et plusieurs lisaient tranquillement leur journal.

En somme, la foire offre un aspect des plus tristes.

On écrit de Penne au *Journal de Lot-et-Garonne*, qu'un nommé Delbougne a tué, sa femme, en lui tirant deux coup de fusil.

Nous attendons des détails.

AVIS.

Mlle PRUNIÉRAS, sous maîtresse dans un pensionnat de Bordeaux, utilisera ses vacances en donnant des leçons à de jeunes demoiselles, soit au domicile de leurs parents, soit au sien propre, situé rue Brives, à Cahors.

AVIS. — Un Régisseur disponible, désirerait trouver une Vaste Propriété, en retard sous le rapport de la culture.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Port Vendres, 7 septembre.

Le débarquement de la *Picardie* s'est effectué à sept heures ce matin, et a duré jusqu'à une heure et demie.

Tout s'est passé en bon ordre et sans aucun incident.

Le Havre, 8 septembre.

Le vapeur *Brest*, qui a quitté le Havre vendredi, pour Liverpool, avec 130 passagers, a fait naufrage près de Falmouth, samedi soir. L'équipage et les voyageurs ont été sauvés, à l'exception de sept passagers qui n'ont pas encore été retrouvés.

Coulommiers, 8 septembre.

Le duc de Nemours, qui était venu suivre les opérations des grandes manœuvres de cavalerie, a fait, à Mazagram, une chute de cheval. Il n'a que de légères contusions. Toutefois, il est obligé de garder la chambre.

Une décision de M. le général Gresley, ministre de la guerre, met en retrait d'emploi M. Colas de Chatelperron, sous-lieutenant au 8^e chasseurs, compromis récemment dans les troubles qui ont eu lieu sur la place Bellecour à Lyon.

Les ouvriers charpentiers parisiens se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaire et une diminution de travail.

Bourse de Paris

Cours du 9 Septembre.

Rente 3 p. %..... 84.10
— 3 p. % amortissable 86.05
— 4 1/2 p. %..... 113.75
— 5 p. %..... 117.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 8 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.170 »	3.160 »
Crédit foncier.....	940 »	947 50
Orléans-Actions.....	1.195 »	1.190 »
Orléans-Obligations.....	390 »	388 50
Suez.....	740 »	730 »
Italien 5 %.....	79.80	79.60

Récompenses à plusieurs expositions
DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE
QUI A OBTENU UNE
MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.
A PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS
Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poulmons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésnière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésnière enlèvent toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. ; 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Eucio contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

AVIS IMPORTANT

Monsieur Jules HUC, négociant à Toulouse, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'y a rien de vrai dans les bruits malveillants ou intéressés, tendant depuis quelque temps, à

faire croire qu'il songe à supprimer ses ateliers de Confection de Robes et Manteaux. Ce qui est vrai, c'est qu'il fait agrandir ces mêmes ateliers et qu'il en augmente le personnel.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle.

Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. DOULADOURE (Lucien),

rue des Bourdonnais, 38, à Paris.

Agent général : M. THIERRY, rue Darois, à Cahors.

Agent particulier : M. MARY (Justin), à Albas.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement l'indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement.

Demande de Sous-Agents dans les cantons.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrandt, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

AVIS

On demande des Ouvriers

S'adresser à M^r NARDOT, fils, rue du Lycée, à Cahors.

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉOUL, forgeron à Soullaguet, par Gourdon.

A VENDRE
PAILLE, FOURRAGES ET AVOINES.

S'adresser à Monsieur Maurice Desprats, Négociant, à Villeneuve-sur-Lot.

VICHY

Administration - PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.)

La meilleure préparation de Goudron contre

RHUMES BRONCHITES GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraichissante.

La boîte : 1 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C^o, 88, boulevard Sébastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

UN FRANC PAR AN.

Le Moniteur des Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS ; une Revue de toutes les Valeurs ; les tirages officiels ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse. IL DONNE On s'abonne à Paris : 42, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristallin, blancs, colorés, fômes des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquieurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout, assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnements en Broderie. — Paris, 7 francs par an ; Départements franco, 8 fr. 50 ; avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

Bureau : 29 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente. Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus ; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs ; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.